



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne :
A LYON, rue St-Dominique, n° 10 ;
A PARIS, chez M. Alex. MESSIER, libraire place de la Bourse.

ABONNEMENT :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année,
hors du dép^t du Rhône,
1 f. en sus par trimestre.

LYON, 4 JUIN 1829.

La séance donnée par M. Marle, au Palais des Arts, a été très-brillante. En présence d'un nombreux auditoire, M. Marle a développé son système orthographique. Nous n'avons pas l'intention de donner quant à présent notre avis dans ce procès dont l'origine remonte au 16^e siècle. Nous dirons seulement que la réforme orthographique a trouvé dans M. Marle un apologiste habile; que ceux qui ne trouveront pas ses raisons décisives, les jugeront au moins très-spécieuses, et que la précision avec laquelle ont été combattues les objections, prouve en faveur du défenseur, sinon en faveur de la cause.

— Les voitures dites Omnibus ont commencé aujourd'hui leur service pour l'Île-Barbe.

— Les expériences faites à Paris pour l'éclairage public paraissent avoir stimulé le zèle de nos municipaux. Nous apprenons en effet qu'une commission vient d'être nommée par M. le maire pour l'examen des propositions faites par la compagnie Renaux pour l'éclairage de notre ville par le gaz de la houille.

Petit à petit nous nous ferons économistes; mais il y a tant de choses dont on ne parle déjà plus! Et les fontaines publiques, et les métiers mécaniques, et tant d'autres innovations, également réclamées par le besoin de diminuer les frais de production! On ne dit pas s'il y a aussi des commissions de nommées pour s'occuper de ces objets qui intéressent si éminemment l'industrie lyonnaise.

— M. le professeur Mouton-Fontenille nous a adressé, il y a quelques jours, une lettre en réponse à une observation sur le zèbre du cabinet d'histoire naturelle. La longueur de cette lettre nous a empêchés de la publier tout entière, et nous en avons donné seulement l'extrait. M. Mouton se plaint aujourd'hui que nous ayons dénaturé le sens d'une de ses phrases. Pour faire droit à sa réclamation, nous allons citer cette phrase textuellement:

Il n'y a à Lyon aucun artiste assez habile pour modeler, soit en bois, soit en fil de fer, un manequin semblable au corps d'un quadrupède, pour y appliquer la peau dessus.

— Ce soir, la voiture de M. B..., banquier, venait de ramener chez lui plusieurs dames; à peine étaient-elles descendues que les chevaux se sont emportés, ont brisé leurs freins et renversé le cocher qui en a été quitte pour quelques contusions. La voiture, après avoir alors parcouru sans guide une partie du quai de Retz a pris par la rue Puits-Gaillot, la place de la Comédie, et les chevaux sont allés donner de la tête dans le vitrage de la boutique d'un essayeur de soie, placée derrière l'Hôtel-de-Ville. C'est alors seulement qu'on a pu les arrêter. Personne heureusement n'a été atteint.

La Gazette d'Augsbourg rapporte les nouvelles suivantes:

De la frontière de la Valachie 11 mai. — Les garnisons de Rustschuck et de Giurgevo attaquèrent le 8 courant les Russes du corps d'observation, une affaire très-sanglante s'y engagea, mais elle n'eût d'autres suites qu'une perte considérable d'hommes des deux côtés. Après l'affaire, les Turcs se retirèrent dans leurs fortifications. 100 voitures chargées des blessés sont arrivées à Bucharest. Le général en chef a l'intention de laisser 25,000 hommes devant Silistrie et de se rendre avec un corps de 50,000 hommes en Serbie, de cerner Widdin, et de se diriger de là dans les vallées qui n'ont pas encore été dévastées par la guerre.

— On écrit de Belgrade: Tous les jours nous attendons la nouvelle d'une affaire décisive qui doit nécessairement s'engager près de Silistrie ou près de Schoumla, les deux armées

se trouvant en présence depuis quelque tems. On nous écrit de Widdin, qu'un corps de troupes russes se réunit à Kalafat, pour y passer le Danube.

— Bucharest, le 12 mai. — Nous sommes maintenant sûrs qu'il y a eu une affaire sérieuse sur la rive droite du Danube, entre Hirsova et Silistria, mais les rapports sont racontés diversement, et ce ne sera que dans quelques jours que nous pourrons donner des détails de cette affaire. Les officiers Russes de notre ville prétendent que nous avons perdu 2,000 prisonniers.

PARIS, 2 JUIN 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

C'est aujourd'hui que l'affaire de l'acteur Frédéric contre l'administration du théâtre St-Martin a été appelée au tribunal de commerce.

Cet acteur réclamait des dommages-intérêts pour n'avoir pas été chargé du rôle de *Faliero* dans la pièce de ce nom, qui attire aujourd'hui tout Paris.

Le tribunal a jugé qu'un acteur n'avait pas le droit d'exiger tel rôle qu'il lui plaisait de choisir; en conséquence, elle a déclaré le demandeur non recevable en sa demande, et l'a condamné aux dépens.

— Une rencontre a eu lieu hier soir entre M. Ev. D..., l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*, et M^e Berryer fils, avocat. On se rappelle que lors du procès entre le *Constitutionnel* et la *Quotidienne*, cet avocat avait insulté d'une manière assez cruelle M. Ev. D..., qui était alors absent; mais cet homme de lettres l'a vivement apostrophé hier. Un rendez-vous a dû avoir lieu ce matin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Royer-Collard.)

Fin de la séance du 1^{er} juin.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour est un rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture du crédit éventuel de 52 millions sur l'exercice 1829.

M. Bertin-Devaux est appelé à la tribune. L'honorable rapporteur s'exprime en ces termes:

Messieurs, pour compléter un budget de 979 millions, M. le ministre des finances est venu vous demander un crédit éventuel de 52 millions. Cela est triste sans doute; mais si ce crédit est nécessaire à la sûreté de l'Etat, à la dignité de la couronne, aux intérêts généraux de notre patrie, pourrions-nous hésiter à le voter? Il y a des points sur lesquels nous serons toujours d'accord.

Avant d'entrer dans la question du fonds, permettez-nous d'appeler un instant votre attention sur une question de forme. Toutes les dépenses qui motivent le crédit demandé étaient connues avec certitude avant la présentation du budget, pourquoi donc n'en avoir pas fait un chapitre spécial de la loi générale des finances?

Passons à la question du fonds. Trois ministères se présentent au partage du crédit des 52,000,000, les affaires étrangères, la guerre, la marine.

Votre commission a obtenu des trois ministères tous les renseignements que M. le ministre des finances vous avait promis en leur nom. Pour se guider dans l'appréciation de ces divers renseignements, elle a invoqué ce principe heureux et incontesté parmi nous, c'est que les dépenses ordinaires doivent être soldées par les ressources ordinaires, c'est-à-dire par l'impôt, et qu'on ne doit recourir au crédit que pour les dépenses extraordinaires; elle en a fait successivement l'application aux ministères de la guerre et de la marine; et voici ce qui en est résulté.

Ministère de la guerre.

Parmi les articles de dépenses extraordinaires, nous avons remarqué une somme de 1,500,000 fr. demandée pour des effets de campement et autres parties du matériel dont les magasins sont, dit-on, entièrement dépourvus. Tous les ans vous faites des fonds pour cette nature de dépenses; si les magasins sont vides, c'est la faute de l'administration; il nous a donc été impossible de voir là une dépense extraordinaire. Malheu-

reusement sur 1,500,000 fr., 900,000 fr. sont dépensés, et, suivant l'usage, il ne reste plus qu'à payer, preuve de plus des inconyénients que renferment ces présentations tardives. Plus tôt présentée, cette dépense eût été plus tôt rejetée, et nous aurions une plus forte réduction à vous proposer; quant à présent, force vous est de vous contenter d'une réduction de 600,000 fr.

M. le ministre de la guerre demande 500,000 fr. pour le service de l'arrière antérieur à 1816. Ce service ne peut pas donner lieu à un crédit extraordinaire, mais seulement à un crédit supplémentaire en 1830, si la dépense n'a pu être ordonnée sur le service courant, ainsi que le prescrit l'ordonnance du 27 octobre 1814, et que nous en conservons l'espérance, espérance à la vérité bien faible, puisque cette ordonnance assigne à l'arrière pour base de remboursement les économies de l'administration. En attendant, notre devoir est de rejeter cette dépense de 500,000 fr., lesquels, réunis aux 600,000 fr., nous donnent un total de 1,100,000 fr., classés par erreur, parmi les dépenses extraordinaires.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'année dernière vous mites extraordinairement à la disposition du gouvernement la somme de 80,000,000. Une partie de cette somme devait être employée à porter l'armée française du pied de paix ordinaire (252,000 hommes) au grand pied de paix, à ce pied de paix formidable qui semble le prélude de la guerre (286,000 hommes.)

Vos espérances n'ont pas été trompées; le roi de France compte aujourd'hui sous ses drapeaux 281,000 hommes de toutes armes, dont la brillante tenue et la discipline parfaite attestent assez le zèle et l'habileté du ministre qui les dirige. Mais en vous proposant cet accroissement de forces, on vous fit espérer qu'au moyen de nouvelles combinaisons administratives, d'un meilleur système d'organisation militaire, la dépense première une fois faite, on ne tarderait pas à rentrer dans le budget primitif; en un mot, on s'engagea envers la France à résoudre le problème d'un effectif de paix de 286,000 hommes, ne coûtant guère plus qu'un effectif de 252,000. Cet engagement, votre commission a cru devoir le rappeler à M. le ministre de la guerre; elle a cru qu'il était convenable dans les intérêts de notre pays de mettre de suite la nouvelle théorie en pratique. M. le ministre calculant la dépense de l'augmentation de l'effectif pour l'année, l'avait évaluée à 21,805,240 fr. En ne calculant au contraire cette dépense que pour 9 mois, elle se trouverait réduite à 16,553,950 fr., et donnerait une économie de 5,451,310 fr.

M. le ministre de la guerre avait d'abord consenti à cette réduction; nous ne pouvons vous dissimuler que, depuis, des inquiétudes graves paraissent avoir préoccupé son esprit (l'attention redouble), il a paru craindre, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, lorsque la guerre allumée en Orient pourrait menacer le repos de l'Europe entière, de trop affaiblir l'armée, en permettant à 60,000 hommes environ de s'éloigner momentanément de leurs drapeaux. Nous n'avons pas pu partager ces appréhensions. Nous avons pensé qu'un congé n'était pas un licenciement; que ces hommes, quoiqu'absents n'en demeureraient pas moins à la disposition du gouvernement; qu'au moindre signal de l'autorité, tous ces braves militaires auraient promptement rejoint leurs drapeaux. Nous avons pensé que, d'après les événements déjà connus de la nouvelle campagne en Orient, il était peu probable que l'Europe dût ressentir si promptement le contre-coup des événements; nous avons pensé enfin que l'horizon politique serait encore plus éclairci dans deux ou trois mois; que si alors le gouvernement du roi, averti par la gravité des circonstances, croyait indispensable de concentrer ses forces, il ne serait pas pour cela désarmé, puisque le ministre aurait toujours, pour dernière ressource, de recourir à une ordonnance royale, conformément à l'article 152 de la loi du 25 mars 1817.

D'après toutes ces considérations, nous avons persisté à désirer que la France fût mise de suite en possession du nouveau système, qui, mûri et perfectionné avec le tems, nous donnera cette réserve depuis si long-tems et si inutilement réclamée à cette tribune par les guerriers les plus illustres qui ont fait et qui font encore partie de cette chambre.

C'est donc une diminution de 5,451,310 fr., qui, réunis à 1,100,000 fr. précédemment refusés, donnent un total de 6,551,310 fr. à retrancher du crédit extraordinaire de la guerre, (Sensation.)

Ministère de la marine.

La commission pense que les crédits demandés par M. le ministre de la marine peuvent être réduits de 3,000,000, savoir : 2,000,000 pour achat de bâtimens à vapeur, 1,000,000 pour les opérations maritimes.

Nous sommes loin de contester l'utilité des bâtimens à vapeur ; nous pensons, au contraire, que cette précieuse invention nous sera quelque jour d'une grande utilité, et qu'il est peut-être dans sa destinée de rétablir entre les nations, sur l'Océan, une égalité depuis long-temps perdue ; mais cette dépense, quelque louable qu'elle puisse paraître, ne peut être classée parmi les dépenses extraordinaires ; c'est avec les fonds du budget de 1829 que M. le ministre a dû y pourvoir ; c'est avec le budget de 1830 qu'il y pourvoira. Si les sommes par lui demandées pour cet objet sont insuffisantes, il n'aura à s'en prendre qu'à lui-même ; mais votre commission, renfermée dans le cercle que vous lui avez tracé, ne peut changer la nature des choses ; et transformer une dépense ordinaire en extraordinaire. Elle a donc rejeté les 2,000,000 demandés pour l'achat des bâtimens à vapeur.

Il en est de même de plusieurs opérations maritimes dont M. le ministre de la marine nous a donné le détail ; elles sont utiles, nous n'en doutons pas ; elles honorent le noble caractère et les sentimens patriotiques de M. le ministre. Ainsi, par exemple, qui de nous pourrait songer à lui reprocher la station d'une frégate et d'une corvette dans les eaux du Tage, pour protéger les Français et notre commerce sur cette terre désolée du Portugal ? (Marques d'adhésion à gauche et au centre. (Silence à droite.) Mais il nous a paru que la France fournissant des fonds au budget ordinaire de la marine pour l'entretien de cent vingt huit bâtimens de guerre, le ministre pouvait trouver dans une habile répartition d'une force aussi imposante les moyens de satisfaire à Lisbonne, comme sur tous les autres points du globe, à la protection que le pavillon du roi doit au commerce français. C'est avec regret que dans cette question nous nous sommes trouvés en désaccord avec M. le ministre de la marine ; mais, Messieurs, votre commission n'a spécialement chargé de vous dire qu'elle partage à cet égard toutes les sollicitudes manifestées au nom de votre commission du budget par son honorable rapporteur. Nous aussi nous conjurons le gouvernement du roi de mettre un terme aux dépenses toujours croissantes du département de la marine ; nos forces maritimes dépassent celles des Américains, des Russes, des Hollandais, de toutes les autres nations, excepté une ; que voulons-nous de plus ? Entourés comme nous le sommes, de grandes monarchies militaires, nous devons, avant tout, rester puissance militaire du premier ordre. N'allons pas nous épuiser pour chercher sur les mers une prépondérance que nous ne pourrions conquérir qu'aux dépens de nos forces continentales, et par conséquent aux dépens de notre sûreté, de notre indépendance, de nos plus chers intérêts. Nous espérons que M. le ministre de la marine lui-même fera parvenir jusqu'au pied du trône nos vives et instantes réclamations.

Ministère des affaires étrangères.

Les demandes du département des affaires étrangères ne nous ont paru susceptibles d'aucune réduction. Elles sont toutes inspirées par l'amour de l'humanité, et propres à honorer notre nation.

En récapitulant, Messieurs, les diverses réductions opérées par votre commission, vous trouverez qu'elles s'élèvent à la somme de 9,551,310 fr., et que par conséquent le crédit extraordinaire de 52,000,000 est réduit à 42,448,690 fr. (Sensation. Écoutez ! écoutez !)

Cette somme de 42,448,690 fr. est destinée à couvrir les dépenses suivantes, les seules que votre commission ait jugées extraordinaires.

1° La continuation du blocus des ports de la régence d'Alger, triste héritage de la dernière administration, conflit malheureux qu'avec un peu de prudence et de prévoyance on eût pu nous épargner sans qu'il en coûtât rien à la dignité de la France, conflit qu'il faut terminer honorablement. (Mouvement approbatif.) Le gouvernement n'oubliera donc pas qu'un blocus trop long-temps prolongé ne prévient qu'en partie les souffrances du commerce, et finirait par compromettre ce même honneur qu'avant tout nous voulons conserver.

2° L'accroissement de l'effectif de l'armée, en se renfermant dans les limites que votre prévoyance croira devoir tracer, si vous adoptez les vues de votre commission.

3° L'achèvement de l'expédition du contre-amiral Roussin au Brésil.

4° La suite de l'exécution du traité de Londres, du 6 juillet ; par ce traité, la France est engagée à entretenir quatre vaisseaux et quatre frégates dans les mers du Levant. Cette alliance, vraiment sainte, a eu pour but de délivrer les mers du Levant des nombreux pirates qui les infestaient, ce but utile et glorieux a été atteint ; de faire cesser l'effusion du sang chrétien dans la Grèce ; ce but utile et glorieux a été également atteint. (Nouvelles marques d'adhésion.)

Notre marine peut à bon droit revendiquer une partie de cette gloire, et l'ancienne rivalité de la France et de l'Angleterre, si long-temps fatale au repos du monde, a tourné cette fois tout entière au profit de l'humanité.

5° Enfin, l'occupation de la Morée. La délivrance de cette belle partie de l'ancienne Grèce entrant sans aucun doute dans les intentions généreuses des trois puissances alliées ; la France a pris sa part dans la gloire de Navarin ; seule elle a envoyé ses braves soldats pour purger le sol de la Grèce et forcer à la retraite les bandes sanguinaires d'Ibrahim. Elle n'a épargné

ni ses trésors, ni le sang de ses enfans : chevaleresque au nom de l'humanité, comme elle le fut autrefois au nom de la religion, elle ne se plaint pas de tous ses sacrifices. Mais enfin, Messieurs, il ne suffit pas d'avoir affranchi la Grèce, il faut assurer son avenir, il faut qu'elle reste libre à jamais sous la protection de ses puissances alliées. Serait-il juste, serait-il glorieux pour les alliés du roi de laisser à nous seuls le soin de finir ce que nous avons si bien commencé ensemble, et de ne pas entrer en partage de nos efforts et de nos sacrifices ?

Nous n'avons pas cru, Messieurs, devoir diviser le crédit accordé entre les trois ministères ; vous en concevrez facilement les raisons. La spécialité, chose excellente, conservatrice de l'ordre dans les dépenses ordinaires, n'est point applicable aux crédits extraordinaires qui ont une destination politique. La politique est et sera toujours une science conjecturale ; toutes les dépenses prévues et qui motivent le crédit des 42 millions, s'accompliront probablement dans l'ordre de nos prévisions ; mais qui peut pénétrer dans l'impénétrable avenir ? Tels événemens peuvent arriver dans le monde qui dérangent tous nos calculs, qui renouvellent la face des affaires. Alors au lieu de trois ministères, deux peut-être se présenteront au partage ; que dis-je, un seul peut-être absorbera la totalité du crédit ! Dans cette incertitude, nous n'avons pas cru devoir enchaîner le gouvernement dans les liens d'une étroite spécialité. Les événemens et la sagesse du roi feront le partage ; ainsi nous avons pensé, nous espérons, Messieurs, que vous partageriez notre opinion.

Ce n'est pas tout que d'avoir voté un crédit, il faut lui créer des voies et moyens. A cet égard, Messieurs, votre commission a cru devoir adopter les propositions de M. le ministre des finances. Le crédit extraordinaire de 42,448,690 fr. repose donc : 1° sur 29,679,200 fr. restant disponibles du crédit de 80 millions ; 2° sur les excédans qui sont ou deviendront disponibles sur les budgets des exercices 1828 et 1829 ; 3° enfin, en cas d'insuffisance, sur des *bons royaux* dont l'émission devra être autorisée dans les formes limitées ou conditions voulues par l'art. 5 de la loi du 17 août 1818.

M. le président : Le rapport sera imprimé et distribué. Je propose à la chambre de fixer la discussion sur le projet de loi dont il s'agit immédiatement après le vote de loi des dépenses. — Adopté sans réclamation.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le budget des dépenses de 1830.

M. Eusèbe Salverte, M. Lachèse. M. le général Thyard et M. Pelet de la Lozère parlent, le 2° et le 4°. pour la loi, sauf les améliorations qu'ils indiquent ; le 1° et le 3° parlent contre la loi. Nous présenterons-nous devant nos commettans, dit M. Thyard, en leur apportant pour toute compensation la pêche fluviale d'une main (rire général), et la refonte des monnaies de l'autre ?

M. Laffitte : Messieurs la discussion du budget, toujours digne de votre attention la plus sérieuse, méritait cette année d'être approfondie. Vous l'avez promis, et on l'attendait de vous, parce que le pays souffre et que l'allègement de ses charges est le seul bien qui vous reste à faire cette année. Mais toujours on ménage si bien votre temps, qu'il vous en reste à peine pour les discussions les plus importantes. On vous en fait perdre une à attendre l'ouverture de la session, une autre à entendre contester des vérités qui devraient être reconnues ; puis, quand votre attention est fatiguée et que vos propres intérêts vous rappellent dans vos foyers, on vient vous demander un cinquième de votre revenu, un milliard. Il faut vous hâter, parce que le temps vous presse. L'idée certaine que ce chiffre énorme cache d'innombrables abus, vous tourmente, vous importune ; n'importe, pour ne pas arrêter la marche de l'État, vous n'arrêtez pas la marche des abus. Vous faites des menaces de sévérité pour l'année suivante ; cette nouvelle année arrive, la même impuissance vous saisit ; vous votez. Vous menacez encore, mais pour voter toujours. (Nombre de voix : C'est vrai !)

L'orateur entre ainsi en matière : Le compte qui vous en est rendu, Messieurs, se réduit à ceci : 42 millions d'insuffisance dans les produits de 1827 pour couvrir les dépenses ; 1 milliard 50 millions de charges ordinaires et extraordinaires pour 1828 ; autant au moins pour 1829 ; 978 millions de dépenses pour 1830 ; une dette fondée au capital de plus de 4 milliards : une dette flottante de 174 millions qui se grossira du déficit de l'année courante ; ajoutons ce qu'il en coûtera pour nos routes, nos canaux, les places fortes à réparer, et nous aurons une idée juste de notre situation....

Les nations, comme les individus, se perdent par l'abus de leurs facultés ; et toutes les facultés des états se résument en quelque sorte dans leurs finances ; les finances expriment, en effet, leur degré de force et de vie. Aussi presque toutes les finances de l'Europe sont épuisées, parce que toutes les nations ont abusé d'elles-mêmes.

Notre France, Messieurs, victime et non coupable de beaucoup d'excès, peut se relever encore ; mais le voudra-t-elle, ou du moins le voudra-t-on pour elle ? Voilà ce que je me demande souvent. Arrivera-t-on par la publicité, si bienfaisante en toutes choses, à rendre les avertissemens tellement salutaires et efficaces en finances que la ruine d'un pays soit impossible ? C'est là un doute pénible qu'il dépendrait de nous de résoudre de la manière la plus satisfaisante.

Quelle est notre véritable situation financière ?

Si nous en croyons les ministres, notre situation est très-supportable. Le milliard que nous payons ne représente que ce que doit coûter l'administration d'un grand état ; ce milliard

même ne fournit pas à tous les besoins : une foule de services sont incomplètement rétribués ; il faudrait augmenter plutôt que diminuer les dépenses publiques ; enfin, les impôts qui fournissent à ces dépenses ne sont nullement disproportionnés avec les forces de la France. Mais si nous écoutons les contribuables, le langage est tout autre : le milliard dépasse tous les besoins ; la France pourrait être administrée à bien meilleur marché ; on pourrait économiser un quart, un tiers peut-être ; d'ailleurs, ce milliard, insuffisant ou non, les accable ; l'impôt les écrase autant par son énormité que par son assiette ; bientôt, ils ne pourront plus le payer !

Au milieu de ces dires contraires, consultons les faits. Que trouvons nous, Messieurs, dans le budget ?

42 millions d'insuffisance dans les produits de 1827 ; 1 milliard 50 millions de dépenses faites en 1828 ; autant au moins pour 1829 ; 978 millions de charges pour 1830 ; une dette flottante de 174 millions ; enfin une dette fondée au capital d'environ 4 milliards 500 millions.

Pour couvrir la dépense de 1830, évaluée à 978 millions, on s'est réglé pour les recettes sur les produits de 1828.

Je ne dirai pas, Messieurs, comme en 1827 que les dépenses sont dissimulées, et les recettes sciemment exagérées. J'aime à reconnaître, au contraire, la sincérité et la bonne foi ; mais je dois rectifier ce qu'il y a d'incomplet dans les aperçus.

N'y a-t-il pas, Messieurs, hors du budget plusieurs causes connues de diminution dans les produits ? Un coup-d'œil dans l'exposé des motifs, et vous jugerez avec moi que les paroles ne sont pas en harmonie avec les chiffres.

Parmi les causes d'augmentation de dépense, il y a à considérer d'abord les routes et les canaux : les canaux, ils ne seront pas vendus ; il serait fâcheux qu'ils le fussent, et leur entretien en 1830 sera de près de 8,000,000. Les routes, il faudra bien s'en occuper enfin, et la première dépense sera au moins de 2 à 3,000,000. Je ne parlerai pas de nos places fortes, puisqu'il s'agirait pour elles seule d'environ 400,000,000. Mais les crédits supplémentaires ! Mais Alger ! Mais la Morée ! Tout cela, Messieurs, nous jette bien au delà des 1,416,895 fr. de l'excédant qu'on établit dans les recettes, et rend insuffisantes les économies qui vous sont proposées par votre commission.

D'un autre côté, Messieurs, il est constant que dans les premiers mois de cette année, la recette a été inférieure de 10,000,000 à celle de l'année précédente, sur laquelle on a fondé les prévisions du budget. Et si vous adoptiez le projet de loi sur les boissons, que nous ne discuterons qu'après la loi des recettes, un nouveau vide de 10 à 11,000,000 s'établirait encore.

Il est donc incontestable que si vous vous en tenez aux évaluations ministérielles, vous voteriez le déficit. Or, pouvez-vous voter le déficit ?

Je sais que la dette flottante est là pour suppléer à toutes les combinaisons ; puiser dans l'amortissement serait encore plus commode. Mais la dette flottante, déjà de 174,000,000, s'accroîtrait momentanément de 80,000,000 pour les 4,000,000 de rentes qui ne sont pas négociées, et s'accroîtrait encore par les crédits supplémentaires. Cela serait-il bien prudent dans la situation où se trouve l'Europe ? Il n'y a qu'un moyen de sauver nos finances, c'est de songer enfin aux économies ; hors de là, tout est péril.

Mais dépend-il de nous, Messieurs, d'en faire de suffisantes, non pour soulager maintenant les contribuables, mais pour combler le déficit ? J'en doute. Analysons cependant ce milliard, sujet de tant de douleurs et de si graves reproches.

D'abord, Messieurs, sur ce milliard une portion ne vous appartient plus ; ce sont les 250,000,000 consacrés au service de la dette. N'oublions pas cette dure condition de notre état actuel, c'est qu'un quart de notre revenu est aliéné jusqu'à ce que nos dettes soient payées. C'est beaucoup moins qu'en Angleterre, où plus de la moitié du revenu appartient aux créanciers de l'État ; mais c'est déjà bien assez pour y réfléchir gravement et souvent.

Ces 250,000,000 étant dus, il ne reste plus d'économies et de contestations possibles que sur les 750,000,000 restant, ou plutôt sur 700,000,000 environ, puisqu'il n'est pas juste de compter dans les charges 42,000,000 de restitutions sur les impôts qu'une partie des dépenses que pour ordre.

Les dépenses publiques ne sont donc que de 700,000,000. Sur cette somme, vous avez cru devoir assurer 52,000,000 à la famille royale, 12,000,000 à la justice, 9,000,000 aux affaires étrangères, 2,000,000 à l'instruction publique, 3,000,000 au commerce, 56,000,000 au clergé, 105,000,000 à l'intérieur, 187,000,000 à la guerre, 65,000,000 à la marine, 100,000,000 au service des finances. Enfin, il vous en coûte 128,000,000 pour la perception des impôts.

La liste civile est votée pour tout le règne ; vous ne pouvez plus la discuter.

Le budget de la justice est le plus irréprochable de tous. Le revenu de la magistrature ne saurait être plus modeste ; il ne pourrait même suffire, si les familles consacrées à cette carrière honorable n'avaient une certaine aisance personnelle ; mais cette modicité d'appointemens est un bien, car elle ne permet la carrière de la magistrature qu'aux familles d'une certaine indépendance.

On peut reprocher quelques prodigalités aux affaires étrangères ; mais leur chiffre de 9 millions ne peut pas faire espérer de grandes économies.

Personne ne trouvera sans doute que ce soit trop de donner 2 millions à l'instruction publique, surtout quand sur cette somme 500,000 fr. au plus sont consacrés à l'instruction primaire.

On ne se plaindra pas davantage qu'on donne 3 millions au commerce, si on songe surtout que sur cette somme 2,400,000 fr. sont absorbés par les primes à la pêche de la morue.

Les ministères qui suivent sont plus grands consommateurs; c'est-à-dire que doivent se porter vos investigations.

Le clergé qui avait 17 millions en 1814, sous un gouvernement qui il avait nommé lui-même le restaurateur des autels, reçoit 53 millions, et on nous propose d'augmenter encore. Remarquez que sur cette somme 22 millions au plus sont consacrés aux desservans et aux curés, le reste est consacré à des cardinaux, à des archevêques, à des évêques, à des vicaires-généraux, à des chanoines, à des édifices diocésains et à des encouragemens pour l'instruction ecclésiastique, encouragemens qui absorbent à eux seuls 2,500,000 f., tandis que 300,000 fr. sont à peine donnés à l'instruction primaire dans toute l'étendue de la France! (Sensation.)

Le ministère de l'intérieur consomme presque une moitié de ses allocations en dépenses départementales qui du reste sont payées par les départemens eux-mêmes. Le reste, 50 millions environ, est donné à des routes, à des canaux, à des travaux publics, à quelques encouragemens à l'agriculture et aux sciences. Quant à cette somme, ce n'est pas la quotité que vous voudriez critiquer, c'est le plus souvent à-propos. Vous savez d'ailleurs que malheureusement loin de la réduire, il vous faudra bientôt faire un effort considérable pour la compléter.

Le ministère le plus coûteux, celui de la guerre, s'élève à 187 millions. Sur cette somme, 17 millions sont absorbés par l'état-major seul, 3 millions par la maison militaire du roi, 15 millions pour la gendarmerie, 7 millions pour le matériel de l'artillerie et pour le matériel du génie, et 127 pour le maintien de l'armée.

Quant à ce ministère, on nous dit de toutes parts qu'une autre manière d'organiser l'armée qui consisterait à renvoyer une partie des hommes dans leurs champs après les avoir instruits, procurerait d'assez grandes économies; que si l'on rendait aux gardes nationales et à la cavalerie de ligne une partie du service de la gendarmerie, il faudrait moins de 4 millions à cette arme; enfin tout le monde nous dit que si l'armée coûte 127 millions, il est extraordinaire, inconcevable, que l'état-major en coûte à lui seul 17. (Nouveau mouvement.)

Dans le budget de la marine, nous voyons 27 millions pour l'entretien des hommes, 34 pour les constructions navales, et nous ne regretterions pas qu'une partie des trésors de l'état fut consacrée à relever la splendeur du pavillon français, si là encore nous n'avions à nous plaindre des prodigalités en faveur des états-majors. Une dépense plus regrettable dans ce budget est celle de 7 millions pour les colonies, dépense à laquelle il faut ajouter une perte de 25 à 30 millions que le privilège colonial et la fraude font peser inutilement chaque année sur les contribuables.

Le ministère des finances ne dépense que peu pour lui et presque tout pour les autres; il n'y a que de l'ordre à lui demander, et cet ordre va toujours en se perfectionnant. Le tems peut procurer une forte économie dans ce ministère, c'est celle des extinctions. La dette viagère et les pensions militaires et ecclésiastiques forment seules une somme considérable.

Restent enfin les 128 millions de frais pour la perception des impôts. Ces frais sont-ils les moindres possibles? Ne pourrait-on les diminuer par des changemens dans la nature et la quotité des taxes? On en convient d'après des autorités respectables; mais ici c'est tout un ordre de découvertes administratives à faire; il faut du tems et un mûr examen.

Tel est, Messieurs, le tableau sommaire de nos dépenses. Maintenant sur quelle partie pourriez-vous opérer des réductions? Ce n'est pas sur les 250 millions de la dette, que vous ne pouvez réduire qu'en vous hâtant de la payer (mouvements en sens divers); ce n'est pas sur la liste civile, votée pour tout le règne; ce n'est pas sur les deux millions de l'instruction publique, sur les trois millions du commerce, sur les 20 millions de la justice, sur les 9 millions des affaires étrangères, sur les 50 millions de travaux à l'intérieur, puisqu'il faut y ajouter; c'est donc sur les 36 millions du clergé, sur les 187 millions de la guerre, sur les 65 millions de la marine, sur les 100 millions des finances, par les extinctions; enfin sur les 128 millions de frais de perception.

L'orateur signale ici les diverses économies qui lui semblent possibles et continue :

Cependant, Messieurs, il ne faut rien exagérer: les économies qui peuvent provenir des changemens administratifs exigent du tems; car il en faut pour s'éclairer; et celles qui dépendent de votre sévérité courageuse ne sauraient malheureusement s'élever bien haut, ni se proportionner au besoin de soulagement qu'éprouvent les contribuables.

Pour gagner 15 à 20 millions, il nous faudrait de grandes lumières et un grand courage.

Toutefois, Messieurs, si nous ne devons pas nous livrer à des illusions, nous ne devons pas être sans espérances. Si je n'éleve pas certaines économies aussi haut qu'on voudrait les désirer des imaginations justement irritées par la souffrance, cependant j'entrevois dans l'avenir une espèce de réduction qui peuvent procurer au trésor de grands avantages. Si d'un côté nous avions le courage d'attaquer immédiatement les abus; de l'autre le soin de veiller aux extinctions des pensions militaires ou ecclésiastiques, nous pourrions recueillir d'un côté 15 à 20 millions, et 50 à 55 millions de l'autre. A la force

nécessaire à tout cela, supposez que nous ajoutassions celle de ne pas songer encore à un dégrèvement, et qu'au lieu de diminuer l'impôt d'autant nous portassions nos économies sur l'amortissement, alors, je ne crains pas de le dire, les résultats pourraient devenir immenses. (Marques universelles d'attention.)

Songez, Messieurs, que la dette est de toutes nos charges la plus grande; qu'elle absorbe le quart de notre revenu; que l'Angleterre est opprimée sous le poids de la sienne, que la nôtre, quoique moindre, est très-pesante comparativement à nos forces, et que loin de diminuer pendant quatorze années de paix, elle a subi pendant cette période une progression effrayante.

Ma confiance dans le système de crédit n'est pas ébranlée. Je regarde toujours l'emprunt comme bien préférable à l'impôt dans les momens de grand besoin; mais, pour trouver le crédit abondant aux jours de détresse, il faut, aux jours d'abondance, lui rendre ce qu'on y a puisé. Quelque opinion que l'on ait sur l'amortissement, et, malheureusement, nous en entendons quelquefois professer de bien étranges, chacun conviendra du moins qu'il faut payer ses dettes; et la manière la meilleure, la plus raisonnable de les payer, n'est-elle pas d'y appliquer l'excédant du revenu sur la dépense? Du reste, peu m'importe le procédé que l'on emploiera, le nom qu'on voudra lui donner, l'essentiel est que vous rachetiez, et assez vite pour que le terme puisse du moins s'entrevoir. Sans cela, on marche à la banqueroute; on y marche audacieusement et sans qu'il y ait moyen de l'éviter.

Supposez, Messieurs, votre budget au pair; c'est-à-dire, que vos dépenses ordinaires soient au niveau de vos recettes ordinaires, ce qui se peut toujours, et ce qui se doit toujours, parce que c'est toujours une ressource possible, et c'est aussi un devoir, de diminuer la dépense quand on a eu le malheur de compromettre son capital, ou qu'on n'a pas assez d'habileté pour augmenter son revenu; supposez que les 15 à 20 millions provenant de vos économies, que les 50 à 55 millions provenant des extinctions, aillent grossir l'amortissement; alors vous entrez dans la carrière la plus belle, j'ose le dire, et dans laquelle aucun peuple n'a encore eu la sagesse d'entrer ou de persévérer. Votre dette, attachée avec cette force, diminuerait rapidement; l'intérêt, pour l'état, baisserait avec la même rapidité; et, alors, réalisant le remboursement qui vous est conseillé par votre commission, une réduction de 1 p. 0/0 sur 165 millions de vos rentes en 5 p. 0/0, vous vaudrait à elle seule 50 et quelques millions d'économie. Enfin, si cette nouvelle économie était jointe à l'amortissement, dix ans peut-être suffiraient pour éteindre cette dette, et faire disparaître 300 millions de votre budget! Voilà, Messieurs, un résultat admirable et infaillible pour tous ceux qui voudront y réfléchir.

Vous ne vous y méprendrez pas, Messieurs; quand je parle de détruire entièrement votre dette, je n'oublie pas qu'une certaine somme de dettes est utile, qu'elle occupe certains capitaux qui ne sauraient se porter ailleurs; mais il y a une mesure en toutes choses, et il ne faut pas que le haut prix continue à faire désertir les capitaux du travail pour les attirer à la bourse. Comptez, d'ailleurs, sur les accidens; comptez sur les besoins sans cesse renaissans, sur l'inquiétude humaine, qui ne laisse jamais passer dix années sans effusion de sang, pour voir se renouveler en partie votre dette, prête à s'éteindre. Déjà n'avez-vous pas vos routes et vos canaux à achever? L'état de vos frontières ne fera-t-il pas songer à un autre système de fortifications? Ne se présentera-t-il pas d'ailleurs d'autres travaux d'utilité publique à entreprendre?

Vos souffrances présentes vous font demander des espérances pour l'avenir. Ces espérances, Messieurs, sont uniquement dans quelques économies, dans quelques extinctions, qui se perdent comme les précédentes, si vous ne les appliquez pas à agir sur la dette. S'il y a là une utopie, elle n'est ni dans les vues que je vous propose, ni dans les chiffres sur lesquels ces vues sont fondées: l'utopie résulterait de ma confiance dans votre courage à attaquer les abus, dans votre attention à veiller aux extinctions, et dans votre persévérance à poursuivre le paiement de vos dettes.

Je crains bien, Messieurs, que les idées que je vous soumets ne soient pas celles qui présideront aux plans financiers qu'on vous prépare; mais, je dois le dire, car telle est ma profonde conviction: tout système qui, au lieu d'augmenter la somme des rachats, tendrait à la diminuer; toute disposition qui, au lieu d'augmenter l'amortissement avec le fruit de nos économies, tous plans qui tenteraient à diminuer la dépense par un prélèvement sur l'amortissement, seraient coupables, s'ils n'étaient le résultat de l'erreur. Il ne s'agit pas ici des créanciers de l'état; ce ne sont pas eux qui doivent souhaiter que l'amortissement soit augmenté, car cette augmentation amènerait la réduction du haut intérêt qu'ils perçoivent; c'est l'agriculture, c'est l'industrie, qui obtiendraient plus facilement des capitaux, et à meilleur marché; c'est l'état qui, par ce moyen, recouvrerait le quart de son revenu, et pourrait réduire son budget de 650 à 600,000,000.

Il est un autre service à rendre au pays, et je crois plus à son efficacité qu'aux économies de tous les jours. Ce service, c'est d'empêcher les dépenses extraordinaires de 50 millions, de 400 millions, d'un milliard. On fait bien de s'élever contre les dilapidations; mais quelques appointemens exagérés ne ruinent pas un Etat; ce qui ruine un Etat, ce sont les grandes dilapidations conseillées ou par l'esprit de parti, ou par l'imprudence. Je l'ai dit, et l'honneur de certains hommes ne m'em-

pêchera pas de le répéter. La souffrance actuelle, le poids de notre dette, le déficit qui nous menace, nous le devons à l'indemnité et à la guerre d'Espagne; ces deux causes ont produit la méfiance et le malaise général. 1,400,000,000 de plus au trésor, et nous pourrions soulager les contribuables; 1,400 millions de moins au grand livre, et nous pourrions dicter la paix à l'Europe, et reprendre le rang qui nous appartient.

Vainement nous dira-t-on que ces 1,400 millions sont payés, qu'il n'y faut plus songer. Non, Messieurs, ils ne sont pas payés; ils pèsent encore de tout leur poids sur notre dette flottante, sur la dette consolidée; et quoique, pour le dissimuler, nous ayons spolié l'amortissement pendant cinq années, le tiers de cette dépense effrayante est à peine payé!

Il faut donc le rappeler, parce que si nous avons le courage de refuser ça et là quelques centaines de mille francs, nous accordons trop facilement encore 60 millions, non pour doter le mérite pauvre, mais pour éterniser des faveurs; que, lorsqu'on viendra nous demander 50 millions pour je ne sais quelle vengeance folle, nous les donnerons peut-être encore!

Je sais, Messieurs, que l'exagération qui grossit le mal l'aggrave bien davantage encore. Il faut donc voir notre situation telle qu'elle est véritablement. Je ne suis point de ceux qui ont jamais douté de la France. Mon âge m'a permis de la voir dans des situations bien diverses et bien difficiles; jamais je n'ai douté de son heureux génie, de cette énergie de reproduction qu'elle a déployée à toutes les époques. Mais de ce que les peuples sont éternels, il n'en faut pas conclure qu'ils soient insensibles, et que, tout en survivant, ils ne souffrent pas beaucoup. Nous essayons les suites d'une crise immense, la plus longue que j'aie vue encore dans le commerce, qui cependant aurait eu son terme sans la guerre dont l'Europe est menacée, et sans quelques accidens particuliers. Les accidens particuliers qui en rendent la fin plus pénible, sont d'une part la cherté des céréales, de l'autre l'extrême abondance et les bas prix des vins; par là l'impôt que sa mauvaise assiette rendait déjà si onéreux, l'est devenu bien plus encore. Ces deux accidens se sont aggravés l'un par l'autre. Le pain ayant renchéri, le peuple, appauvri déjà par la rareté du travail, a moins consommé de vins, et la détresse des propriétaires de vignobles s'en est augmentée d'autant.

C'est une chose bien triste à dire, Messieurs, mais l'industrie ne marche en quelque sorte que de crise en crise, de douleur en douleur. Les producteurs de blé souffraient cruellement il y a quelques années, et leurs plaintes vinrent se mêler souvent à nos discussions politiques. Alors les propriétaires de vignobles étaient dans une situation plus heureuse; leurs profits même ne contribuèrent pas peu à favoriser une production dont l'abondance est devenue calamiteuse. Les tems sont changés aujourd'hui: les producteurs de céréales reçoivent des dédommagemens de leurs anciennes souffrances, tandis que les producteurs de vin souffrent cruellement à leur tour.

La complication de nos maux a donc amené un soulèvement de plaintes contre le gouvernement. Au premier abord, ces plaintes peuvent paraître injustes, car le gouvernement n'a envoyé ni les pluies ni la sécheresse; mais elles ont au fond une justice réelle. La coutume des peuples est de tout attribuer à ceux qui les gouvernent: le mal qu'ils ne font pas, comme le bien qu'ils ne font pas davantage. L'administration se plaint aujourd'hui, et nous déplorons avec elle que les impôts soient attaqués; mais on lui répond de toutes parts et avec raison: Vous profitez orgueilleusement de l'abondance de nos récoltes, de la prospérité de notre industrie; il est juste aussi que vous souffriez de nos maux. Vous vous pariez de nos mérites, chargez-vous aussi de nos fautes, si nous en avons commises.

Sous d'autres rapports encore, il y a justice dans les plaintes publiques. Quand on est dans l'abondance, on souffre sans se plaindre vos mauvaises lois, votre mauvaise administration, vos impôts mal établis; tous vos abus passent inaperçus, l'opposition est coupable de vous avertir de vos folles dépenses; mais quand la nature vient nous affliger, quand elle déchaine les élémens, tout ce que le bien-être général dissimulait, est senti à la fois; c'est alors que vos budgets accablans, que vos impôts mal assis vous sont imputés à crime, et que vous expiez justement l'insonnance que vous avez mise à réparer les abus: et comme un mal ne vient jamais seul, c'est dans ces années d'embarras et de crise que la guerre vient menacer encore votre sécurité. La leçon est terrible, mais n'est-elle pas méritée! (Bravos unanimes à gauche.)

D'ailleurs, Messieurs, les gouvernemens sont responsables du mouvement des imaginations populaires. Il y a dans les maux publics une grande influence d'imagination. Quand on espère, tout paraît bien; et tout paraît mal, quand un peuple est sans confiance. Rendez-lui cette confiance qui lui manque, et il s'avancera légèrement vers l'avenir. La cause du mal est peut-être dans la nature, dans la marche des choses, dans l'erreur des hommes; mais la manière dont nous le sentons, dont il nous affecte, est votre faute à vous qui dirigez, à vous qui laissez les imaginations flotter, s'égarer, s'aggraver; je le dis hautement, il y a eu dans les saisons, dans l'état de l'Europe, dans les erreurs de l'industrie, cause de maux; mais la plus grande est dans les folles dépenses que j'ai signalées, et dans l'absence d'une administration ferme et rassurante. (Bravos à gauche.)

Voulez-vous un exemple de ce que peut un gouvernement sur le moral d'un pays? voyez ce qui se passe en France et en Angleterre depuis quelques mois.

Au commencement de cette session, l'Angleterre accablée

sous le poids des plus sinistres pressentimens, craignait à la fois la guerre civile et la guerre étrangère; elle se plaignait amèrement du chef qui la conduisait vers un avenir inconnu. Quant à nous, nous espérons et nous plaignions la noble nation anglaise que l'on conduisait à un si triste but. Un homme dont la France ne peut célébrer la gloire, mais à qui elle peut rendre justice, a pris vigoureusement les rênes de l'état, il a fait un des actes de réparation les plus nobles et les plus courageux, il a écarté les sinistres craintes de guerre civile, il s'est emparé des esprits, les a rassurés et a repris à l'égard de l'Europe cette hauteur de langage qu'on lui connaît autrefois. (Vive sensation.)

Que sommes-nous devenus dans ce court intervalle de tems? nous espérons et nous n'espérons plus, incertains sur tous les points nous doutons même de nos ressources; les évènements que nous attendions avec calme nous en sommes réduits à les craindre.

Comparez cette double situation, et vous jugerez de l'influence du gouvernement sur les sensations des peuples, et vous reconnaîtrez si leurs plaintes, exagérées ou non, ne les accusent pas toujours.

Combien cette session, Messieurs, est éloignée d'être ce que nous espérons! Nous n'avons doté le pays d'aucune des institutions qui lui avaient été promises; nous aurons vu retirer des lois impatientement attendues, par des motifs qui mettent en question ses droits garantis par la Charte; nous aurons laissé les communes et les départemens livrés à une administration arbitraire; nous n'avons résolu aucune des questions financières et administratives dont la France pouvait attendre quelque soulagement; nous n'avons fait aucune économie; nous nous serons affaiblis volontairement aux yeux de l'Europe; enfin nous aurons laissé une différence entre la recette et la dépense, c'est-à-dire, voté le déficit!

En beaucoup de choses, Messieurs, en finances surtout, le système de tout ajourner est quelquefois le moyen de tout perdre.

Et dans toutes ces suppositions, Messieurs, j'écarte des prévisions qui seraient plus sinistres encore; j'écarte la prévision d'une guerre que le ciel épargnera peut-être à l'Europe. Mais l'Angleterre, qui songe à son commerce dans la Méditerranée, ne s'est-elle pas déclarée pour la Turquie? La Russie, déjà si puissante, ne cherche-t-elle pas des alliances? L'Autriche, si habile à profiter des défaites, n'attend-elle pas pour se déclarer l'affaiblissement des Turcs et des Russes? Le cabinet prussien, plus avisé que le nôtre, ne réunit-il pas autour de lui d'autres puissances de l'Allemagne? Au milieu de ce chaos qui se prépare peut-être, quelle est notre situation? Savons-nous quels amis il faudrait choisir, quels ennemis nous aurions à combattre? La paix sera maintenue, me dira-t-on; mais qu'en savons-nous? Et si, tandis que des flottes secrètement ennemies traversent la Méditerranée dans tous les sens, un coup imprévu s'échappait, si une seconde bataille de Navarin venait à se livrer! qui pourrait en prévoir, qui pourrait surtout en arrêter les conséquences?

Je sais bien, Messieurs, qu'au jour du danger nous trouverions toujours de l'or et du sang à répandre; que la France ne se refusera à aucun effort pour défendre ses intérêts et soutenir sa dignité; mais alors, pris au dépourvu, il nous faudrait reporter nos impôts fonciers au taux de guerre, maintenir tous nos impôts indirects, renoncer à toutes les réformes que nous pouvions espérer; augmenter peut-être, au lieu de réduire l'intérêt de nos rentes, remettre, on ne sait à quel terme, nos routes et nos canaux; dépasser enfin, dépasser rapidement ce milliard annuel de nos impôts, ces 4 à 5 milliards de notre dette, et tendre doublement ainsi vers un avenir inconnu, impossible à prévoir!

Si, comme j'aime à l'espérer, malgré tant de probabilités contraires, la paix nous est laissée, le danger auquel nous sommes exposés aujourd'hui devra nous servir de leçon. Le calme rétabli cette fois en Europe, les causes d'une guerre générale seront écartées, probablement pour un tems assez long, et nous devrons nous hâter d'en profiter. Cela est d'autant plus indispensable, que nos moyens ne sont plus vierges, comme en 1814, lorsque s'ouvrit pour nous cette carrière de paix, si nouvelle, et qui aurait pu nous conduire à tant de liberté, de prospérité, de biens de tout genre! Malgré les fautes de l'administration, si rarement sympathique avec les vœux et les besoins du pays, la France industrielle avait réparé une grande partie de ses maux. Les fortunes mobilières perdues presque entièrement pendant nos troubles civils, vingt-cinq années de guerre, les désastres de deux invasions, son travail avait tout réparé; et déjà, en 1820, après la libération du sol, l'arriéré soldé, les services dotés, les emprunts finis, le budget ne s'élevait cependant encore qu'à 860 millions!

Depuis cette époque, Messieurs, les produits annuels des contributions indirectes se sont accrues de 190 millions, signe certain d'une prospérité presque miraculeuse; et cependant, après dix années de nouveaux travaux, sans guerres nouvelles, sans aucun accident calamiteux, on vient vous présenter un budget qui se résume à ceci:

42 millions d'insuffisance dans les produits de 1827, pour couvrir les dépenses de cet exercice; 1 milliard 35 millions de dépenses en 1828; pareille dépense, au moins, en 1829; 977 millions de charges pour 1830, sauf les crédits supplémen-

taires qui ne manqueront pas d'arriver; une dette fondée au capital de près de 5 milliards; 174 millions de dette flottante.

Ajoutez les routes, les canaux, Alger, la Morée! et demandez-vous si l'on ne vous propose pas de voter un budget en déficit?

Un fait constant, Messieurs, et qui m'a paru être reconnu par tous les orateurs qui m'ont précédé, c'est le déficit. Or, vous ne pouvez voter un budget en déficit: il est donc de votre devoir d'opérer des économies.

Je sais, Messieurs, que la ressource de la dette flottante est là pour suppléer momentanément à l'insuffisance du revenu; mais ce sera en empruntant que nous aurons fourni aux besoins ordinaires; et vous savez que ce système intervertit tous les principes, expose à tous les dangers. Votre dette flottante, de 174 millions, se trouve par le fait élevée à 254 millions, puisqu'on n'a pas encore négocié les 4 millions de rentes votés l'année dernière, et que les crédits supplémentaires vont l'augmenter encore. Croyez-vous qu'il serait prudent de s'aventurer ainsi, dans l'incertitude de la politique générale? Les Anglais, habiles dans ce genre d'opérations, ne vous en auront pas du moins donné l'exemple.

La fortune publique est compromise, Messieurs, mais nous avons tous les moyens de la sauver. Vous pouvez cette année opérer des économies: si ces économies ne suffisaient pas, votre premier devoir serait de rétablir une portion de la taxe foncière intempestivement dégrèvée; (Murmures à droite. — Mouvement dans l'assemblée.) vous avez le bon emploi de toutes les extinctions pour réduire votre dette; les ministres peuvent s'occuper sur le champ d'une meilleure assiette des impôts; l'impôt personnel et mobilier pourrait à lui seul produire 15 à 20 millions de plus si l'on abandonnait le mode de répartition qui favorise le riche aux dépens du pauvre, pour revenir au mode de quotité. Modérés encore cette fois, vous pouvez exiger pour l'année prochaine toutes les réformes administratives qui permettront seules le soulagement des contribuables, et en faire la condition de votre vote.

Toutes ces dispositions accomplies, nous verrions le volume du budget se réduire rapidement. Mais peut-on l'espérer? Ici, malgré moi, mes doutes me reprennent. L'insuffisance de nos ressources pour couvrir nos dépenses s'est manifestée depuis trois années. Ce n'est pas un secret, Messieurs, de savoir comment l'équilibre peut se rétablir. A cet égard, le procédé est le même, pour les états comme pour les particuliers; produire plus ou dépenser moins. Mais pour produire plus, il faudrait marcher avec le pays, et pour ne dépenser que ce que l'on doit, il faudrait porter le fer sur tous les abus. Les ministres le voudront-ils? Le pourront-ils? L'expérience ne me rassure pas. Tant de promesses ont été prodiguées depuis 1814! J'aurai foi, s'ils le veulent, à leurs intentions; mais je ne crois pas à leur force.

Je réserve mon vote après la discussion.

M. Lafitte, en regagnant sa place, reçoit les félicitations unanimes de tout le côté gauche; tout le tems qu'a duré son discours, MM. Roy et Martignac n'ont cessé de prendre des notes.

M. Sosthènes de Larocouff se livre à l'examen des diverses parties du budget, dans un discours qu'il termine au milieu des marques d'un certain mécontentement au côté droit, et d'une surprise extrême au banc des ministres. Il le termine ainsi:

N'hésitez pas à demander au pouvoir une marche plus ferme et plus décidée, une adoption plus manifeste de principes, qui montre à la France ce qu'elle doit faire et ce qu'elle peut espérer. C'est une voix amie qui exprime ce vœu: puisse-t-il être compris et réalisé! Alors on verrait tout ce que cette chambre renferme de bonnes intentions et de puissance pour la gloire du trône, l'affermissement de l'ordre constitutionnel, et la prospérité du pays, qui avait fondé sur elle tant d'espérances.

La séance est levée à 6 heures.

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

Chez LOUIS BABEUF, rue St-Dominique, n° 2.
LA MORT DE HENRI III, 1829. 6 fr. 25 c. (1999)

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par jugement contradictoirement rendu au tribunal civil de Lyon, le treize mai mil huit cent vingt-neuf, enregistré et en forme, Françoise Burel, épouse de François Genolin, maître menuisier, demeurant à la Croix-Rousse, rue du Pavillon, elle, fabricante d'étoffes de soie, demeurant provisoirement à Lyon, rue Tavernier, n° 16, a été séparée de corps et de biens dudit sieur Genolin, son mari, et ses droits dotaux ont été liquidés.

Pour extrait; Signé JULIEN, avoué. (1998)

ANNONCES DIVERSES.

Le jeudi dix-huit juin courant, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, à la vente aux enchères d'une belle maison,

située aux Brotteaux-lès-Lyon, avenue de Saxe, n° 12, et provenant de la succession du sieur Joseph Jacquet. (2001)

A VENDRE.

En masse ou en plusieurs lots, étant très-susceptible de détail.

Belle propriété patrimoniale, située à Corcelles, canton de Belleville, département du Rhône, à un quart-d'heure de la grande route de Paris à Lyon, et à une demi-heure de la Saône, dans une position des plus agréables, consistant, 1° en une maison de maître, écurie, fenil, remise, jardin clos de murs, verger, pièce d'eau, trois grandes caves où sont deux pressoirs et cinq cuves, bâtimens pour quatre vignes, le tout de la superficie de 3 mesures; 2° en 153 mesures de vignes; 3° en 59 mesures de prés; 4° en 9 mesures de terres. En tout 204 mesures ou 14 hectares 79 ares d'excellens fonds, produisant beaucoup et un vin très-estimé.

S'adresser à M^e Dulac, notaire à Belleville, chargé de cette vente. (1980—2)

Pour cause de décès. — Une fabrique de papiers très-ancienne, située en la commune de Lamure, hameau de la Folletière, composée d'une maison de maître et de deux vastes bâtimens servant à l'exploitation; elle borde la nouvelle route départementale de la vallée d'Azergue qui aboutit directement à Lyon, et n'en est éloignée que de sept lieues. Elle comprend deux jardins, un petit pré verger et un grand pré entre la rivière et le canal. Elle comporte aussi une scie à eau pour faire des planches.

S'adresser à M^e Tarlet, avoué près la Cour royale, rue et maison Bombarde, à Lyon. (1953—3)

A VENDRE OU A LOUER.

Plusieurs petites maisons de campagne avec clos et plantations, du prix de 10 à 12 mille francs, à demi-heure de Lyon. S'adresser à M. Ballet, architecte, rue de la Sphère, n° 10. (2000)

AVIS.

LIQUIDATION DE COMMERCE.

Vente aux enchères, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, au premier, de marchandises et ustensiles de magasin.

Le jeudi, 11 juin 1829, à dix heures du matin, au domicile susindiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères de marchandises, et articles de St-Quantin, telles que tissus pour robes, gazes 5/4, 4/4 brochées, fantaisies, percales, unis et à jour, mousselines, cravattes, linge de table et de coton.

Les lots seront faits à la convenance du public. (1997)

ORTHOGRAPHE EN PEU DE LEÇONS.

Méthode de GALLIEN, brevetée d'invention.

Plusieurs personnes ayant déjà suivi avec succès un cours d'orthographe d'après cette Méthode, dont elles peuvent attester l'efficacité, madame Ruitton, demeurant à Lyon, maison de l'Hôtel St-Pierre, rue St-Côme, acquéreur de cette Méthode, désirant déterminer la conviction, informe le public qu'elle ouvrira, le 9 juin courant, de 2 à 4 heures de l'après-midi, un nouveau cours auquel seront admises, sans aucune rétribution, les six premières personnes qui se feront inscrire à son domicile.

Elle se transportera dans les maisons particulières pour y enseigner l'orthographe d'après cette Méthode. (1995)

Une jeune personne anglaise désirerait se placer comme institutrice, ou dans une famille particulière, ou dans un pensionnat. Elle connaît par principe sa propre langue ainsi que l'Italien; elle enseignerait aussi aux enfans confiés à ses soins les premiers principes de la musique.

La dame chez laquelle elle demeure actuellement donnerait tous les renseignemens désirables sur sa capacité, sa méthode d'enseignement et sa moralité. On est prié de s'adresser chez M. Massot, rue du Plâtre, n° 1, au 2^m.

Toutes les lettres doivent être affranchies. (1975—2)

SPECTACLE DU 5 JUIN.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA JEUNESSE DE HENRI V, comédie. — AMBROISE, opéra. — LE ROSSIGNOL, opéra.

BOURSE DU 2.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 mars 1828. 108f 107f 95 108f 107f 95 90.
Trois p. 0/0, jous. du 22 déc. 1828. 79f 90 85 90 85 90.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1872f 50.
Rentes de Naples.
Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janv. 87f 20 15.
Id. français, de 59 ducats chan. fixe 425 435 59 jous. de jan. 1827.
Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de janv. 1829. 77f 514 718.
Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de juil. 52 514 114.
Rente d'Espagne, p. 0/0 Cer. Franç. jous. de mai. 6 112.
Empr. d'Haïti, rembourse. par 25ème. jous. de juillet 1828. 515f 500f 495f 460f 495f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.